

Préavis N° 14 - 2016 au Conseil communal

Comptes année 2015

Responsabilité(s) du dossier :

- Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles,
M. G. Reichen, syndic

Pully, le 11 mai 2016

Table des matières

1. Objet du préavis	3
2. Analyse des charges de fonctionnement	7
2.1. Les charges maîtrisables	7
2.2. Les charges non maîtrisables	11
2.2.1. Intérêts passifs	14
2.2.2. Remboursements, participations et subventions à des collectivités	15
2.3. Les charges internes	17
2.4. Analyse des charges - Récapitulation	20
3. Analyse des revenus de fonctionnement	21
3.1. Les revenus fiscaux	22
3.1.1. Impôts sur le revenu et sur la fortune	24
3.1.2. Impôt à la source	25
3.1.3. Impôt spécial sur les étrangers	25
3.1.4. Impôt sur le bénéfice des sociétés	26
3.1.5. Impôt sur le capital des sociétés	28
3.1.6. Droits de mutation	29
3.1.7. Impôts sur les successions et donations	29
3.1.8. Part aux impôts sur les gains immobiliers	30
3.2. Les revenus non fiscaux	32
3.3. Les revenus internes	33
3.4. Analyse des revenus - Récapitulation	35
4. Analyse des charges et des revenus - Récapitulation	37
5. Autofinancement	38
6. Communication	39
7. Programme de législature	39
8. Conclusions	40

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

1. Objet du préavis

L'établissement des comptes 2015 a été exécuté conformément au Règlement sur la comptabilité des communes et au plan comptable qui en fait partie intégrante.

Après les écritures de bouclage, les comptes 2015 de notre Commune présentent un excédent de revenus (bénéfice) d'environ CHF 450'000.00.

Il est à noter que l'année 2015 a été influencée par deux séries de crédits supplémentaires présentées au Conseil communal :

Libellé	Impact sur le total des charges (en CHF)	Impact sur le total des revenus (en CHF)	Impact sur le résultat (en CHF)
Crédits supplémentaires, 1 ^{ère} série, adoptés par le Conseil communal lors de la séance du 27.05.2015	93'000.00	65'000.00	-28'000.00
Crédits supplémentaires, 2 ^{ème} série, adoptés par le Conseil communal lors de la séance du 25.11.2015	8'319'700.00	0.00	-8'319'700.00
Total des crédits supplémentaires demandés sur l'exercice 2015	8'412'700.00	65'000.00	-8'347'700.00
Montants selon le budget 2015 voté par le Conseil communal lors de la séance du 11.12.2014	150'305'890.00	150'436'550.00	130'660.00
Budget 2015 après crédits supplémentaires	158'718'590.00	150'501'550.00	-8'217'040.00

Ainsi, le budget 2015, corrigé des demandes de crédits supplémentaires, prévoit un excédent de charges (perte) de l'ordre de CHF 8.2 mios.

Par conséquent, les tableaux comparatifs figurant dans le présent préavis comprennent les crédits supplémentaires sur le budget 2015 car ces derniers concernent une correction du budget voté par le Conseil communal.

Tableau comparatif des charges et des revenus entre les comptes 2015, le budget 2015 (y compris les crédits supplémentaires), les comptes 2014 et les comptes 2013 :

	Comptes 2015	Budget 2015	Comptes 2014	Comptes 2013
Total des charges (avant amortissement découvert)	154'801'393.78	158'718'590.00	140'446'675.61	132'185'080.55
Total des revenus	-160'005'026.17	-150'501'550.00	-152'549'580.66	-149'599'910.37
Résultat (+) Déficit (-) Bénéfice (avant amortissement découvert)	-5'203'632.39	8'217'040.00	-12'102'905.05	-17'414'829.82
Attribution bénéfice à amortissement découvert	0.00	0.00	0.00	0.00
Résultat (+) Déficit (-) Bénéfice (avant utilisation du bénéfice)	-5'203'632.39	8'217'040.00	-12'102'905.05	-17'414'829.82

Le résultat réalisé dans le cadre du bouclage des comptes 2015, avant écritures de bouclage, représente un bénéfice d'environ CHF 5.2 millions.

Dans sa séance du 23 mars 2016, la Municipalité a décidé d'utiliser l'excédent de revenus de CHF 5'203'632.39 de la manière suivante :

a) attribution au fonds d'égalisation pour la péréquation directe horizontale et la facture sociale	CHF	1'759'771.00
b) Attribution au fonds de réserve pour risques futurs	CHF	3'000'000.00
Total de l'utilisation du bénéfice de l'année 2015	CHF	4'759'771.00

Par conséquent, le solde du bénéfice n'ayant pas fait l'objet d'une attribution particulière se présente de la manière suivante :

• bénéfice 2015, avant attribution du résultat	CHF	5'203'632.39
• total de l'utilisation du bénéfice de l'année 2015	CHF	- 4'759'771.00
Solde du bénéfice 2015	CHF	443'861.39

La Municipalité a décidé de ne pas attribuer le solde du bénéfice relatif à l'année 2015, soit la somme de CHF 443'861.39. En effet, ce montant figure au bilan de la Commune en tant que capital. Par conséquent, cette somme est considérée comme des fonds propres qui pourraient être utilisés afin d'amortir d'éventuelles pertes dans les années futures.

Ceci a pour avantage qu'aucun découvert ne figure à l'actif du bilan de notre Commune. Cette pratique permet une lecture plus transparente du bilan et donne ainsi une image plus réaliste de la situation financière de notre Commune, notamment vis-à-vis de nos bailleurs de fonds et de l'Autorité de surveillance des finances communales.

Par conséquent, le montant du capital de notre Commune se présente de la manière suivante :

• fortune communale - Capital au 1 ^{er} janvier 2015	CHF	35'674'075.35
• attribution à la fortune communale - Exercice 2015	CHF	443'861.39
		<hr/>
Fortune communale - Capital au 31 décembre 2015	CHF	36'117'936.74

a) Attribution au fonds d'égalisation pour la péréquation directe horizontale et la facture sociale

Lors de la clôture des comptes de l'année 2006, nous avons créé un fonds d'égalisation pour la péréquation directe horizontale et la facture sociale afin de remédier à l'instabilité du système péréquatif vaudois. Ainsi, ce fonds d'égalisation doit permettre de gommer au maximum les effets comptables défavorables liés aux décomptes annuels finaux. Par conséquent, ce fonds de réserve sert à lisser quelque peu les charges relatives à la péréquation cantonale.

Suite au décompte final de l'année 2014 de la péréquation, une partie importante de ce fonds d'égalisation a été utilisée afin de compenser ce décompte qui nous a été très largement défavorable. Par conséquent, nous avons prélevé la somme de CHF 7'759'771.00 du fonds d'égalisation pour la péréquation directe horizontale et la facture sociale.

Ainsi, après cette opération, ce fonds se présentait de la manière suivante :

• solde du fonds au 1 ^{er} janvier 2015	CHF	10'000'000.00
• prélèvement pour le financement décompte final 2014	CHF	-7'759'771.00
		<hr/>
Solde du fonds au 31 décembre 2015	CHF	2'240'229.00

Selon toute vraisemblance, les décomptes finaux de ces prochaines années relatifs à la péréquation, devraient nous être moins défavorables que celui de l'année 2014. Dans ces circonstances, nous proposons de porter ce fonds à la somme de CHF 4.0 mios, ce qui représente une attribution de CHF 1'759'771.00.

b) Attribution au fonds de réserve pour risques futurs

Durant son activité courante, la Ville de Pully est de plus en plus aux prises avec des citoyens demandant des compensations financières dans le cadre de dossiers très divers (travaux d'infrastructures, licenciements, fiscalité, ...). D'ailleurs, notre Commune doit faire appel toujours plus à des conseillers juridiques afin d'être assistée dans le cadre

procédures judiciaires. Ainsi, lors du bouclage des comptes de l'année 2014, un fonds de réserve pour risques futurs a été créé et doté de la somme de CHF 6'000'000.00.

Malheureusement, cette évolution semble s'intensifier de manière très importante et, à l'avenir, notre Commune devra faire face à des revendications toujours plus importantes.

Par conséquent, afin de prendre en compte cette tendance, nous proposons d'augmenter ce fonds de CHF 3.0 millions afin de le porter à la somme totale de CHF 9.0 millions.

Ceci permettra, à l'avenir, pour notre Commune, de faire face à toute éventualité.

Tableau comparatif des charges et des revenus entre les comptes 2015, le budget 2015 (y compris les crédits supplémentaires), les comptes 2014 et les comptes 2013 :

	Comptes 2015	Budget 2015	Comptes 2014	Comptes 2013
Résultat (+) Déficit (-) Bénéfice (avant amortissement découvert)	-5'203'632.39	8'217'040.00	-12'102'905.05	-17'414'829.82
Attribution bénéfice à amortissement découvert	0.00	0.00	0.00	0.00
Résultat (+) Déficit (-) Bénéfice (avant utilisation du bénéfice)	-5'203'632.39	8'217'040.00	-12'102'905.05	-17'414'829.82
Attribution fonds égal. péréquation et fact. soc.	1'759'771.00	0.00	3'500'000.00	0.00
Attribution fonds de rénovation des immeubles	0.00	0.00	800'000.00	0.00
Attribution fonds renouvel. matériel d'exploitation	0.00	0.00	300'000.00	0.00
Attribution fonds réserve pour nurseries et garderies	0.00	0.00	1'000'000.00	0.00
Attribution fonds pour risques futurs	3'000'000.00	0.00	6'000'000.00	0.00
Résultat (+) Déficit (-) Bénéfice	-443'861.39	8'217'040.00	-502'905.05	-17'414'829.82

2. Analyse des charges de fonctionnement

Les charges de fonctionnement peuvent être distinguées en trois catégories :

- les charges maîtrisables ;
- les charges non maîtrisables ;
- les charges internes.

2.1. Les charges maîtrisables

Ce sont celles sur lesquelles la Municipalité exerce un véritable contrôle et peut ainsi prendre des mesures appropriées afin de les contenir dans des proportions acceptables.

Les charges maîtrisables sont composées des éléments suivants :

- charges relatives aux autorités et personnel ;
- charges relatives aux achats de biens, services et marchandises ;
- charges relatives aux aides et aux subventions octroyées.

Tableau comparatif des charges maîtrisables entre les comptes 2015 et le budget 2015 (y compris les crédits supplémentaires) :

Intitulé	Comptes 2015	Budget 2015	Ecart	Ecart (en %)
Autorités et personnel	28'512'386.69	28'673'400.00	-161'013.31	-0.6%
Biens, services et marchandises	21'981'669.41	23'854'180.00	-1'872'510.59	-7.8%
Aides et subventions	5'741'087.05	6'448'200.00	-707'112.95	-11.0%
TOTAL DES CHARGES MAITRISABLES	56'235'143.15	58'975'780.00	-2'740'636.85	-4.6%

Il est intéressant de constater que, par rapport au budget 2015 (y compris les crédits supplémentaires), les charges maîtrisables ont diminué d'un peu plus de CHF 2.7 millions, soit une baisse de 4.6%.

Les charges relatives aux autorités et au personnel sont inférieures à ce que prévoyait le budget 2015 (y compris les crédits supplémentaires) (-0.6%). Cet écart est principalement dû aux raisons suivantes :

- l'année 2015 a été marquée par des départs au sein du personnel communal. Il n'a pas toujours été possible de remplacer les collaborateurs immédiatement, ce qui a provoqué des charges de personnel moins élevées que prévues ;
- l'effectif du personnel constaté au 31 décembre 2015 est de 185.95 ETP, soit l'équivalent de 0.80 ETP de plus que ce que prévoyait le budget 2015 ;
- le budget 2015 prévoyait une indexation des salaires de 0.2%. Il se trouve qu'aucune indexation n'a été octroyée pour l'année 2015 ;
- la contribution extraordinaire dans le cadre de l'assainissement de la caisse de pensions (CIP) a été moins importante que prévu.

En ce qui concerne les achats de biens, services et marchandises, nous notons une baisse de 7.8% par rapport au budget 2015 (y compris les crédits supplémentaires).

Cette réduction de dépenses se répartit de la manière suivante, selon la nature de charge :

➤ achats machines, matériel d'exploitation	- CHF	0.2 mio
➤ achats de combustible	- CHF	0.1 mio
➤ achats et consommation d'électricité	- CHF	0.2 mio
➤ entretien des bâtiments	- CHF	0.2 mio
➤ entretien des canalisations	- CHF	0.3 mio
➤ entretien machines, matériel d'exploitation	- CHF	0.1 mio
➤ entretien équipement, matériel spécialisé	- CHF	0.1 mio
➤ honoraires et frais d'expertises	- CHF	0.3 mio
➤ émoluments pour taxations fiscales	- CHF	0.1 mio
➤ frais de transports	- CHF	0.2 mio
➤ divers postes budgétaires	- CHF	<u>0.1 mio</u>
Total diminution achats de biens, services et marchandises	- CHF	<u>1.9 mio</u>

Notons également une nette diminution des charges relatives aux aides et subventions (-11.0%) par rapport au budget 2015 (y compris les crédits supplémentaires). Cette baisse provient en grande partie de notre participation au financement du réseau d'accueil de l'enfance et de notre participation au financement de la Fondation pour l'enfance et la jeunesse.

La participation de notre Commune au financement de la Fondation pour l'enfance et la jeunesse se présente de la manière suivante :

Structures	Comptes 2015	Budget 2015	Ecarts (en CHF)	Ecarts (en %)
Nursérie la Tourterelle	299'347.40	286'250.00	13'097.40	4.6%
Nursérie des Alpes	246'209.85	273'750.00	-27'540.15	-10.1%
Garderie du Relais maternel	241'470.20	245'000.00	-3'529.80	-1.4%
UAPE Les Copains	234'836.17	301'250.00	-66'413.83	-22.0%
UAPE Les Alpes	145'319.35	255'000.00	-109'680.65	-43.0%
Espace jeunes	308'504.85	301'250.00	7'254.85	2.4%
Fondation enfance et jeunesse	450'773.74	371'250.00	79'523.74	21.4%
Garderie du Coteau	126'988.10	150'000.00	-23'011.90	-15.3%
UAPE Fontanettaz	47'918.37	100'000.00	-52'081.63	-52.1%
APEMS de Loth	66'044.20	216'250.00	-150'205.80	-69.5%
APEMS de Mallieu	-69'726.08	0.00	-69'726.08	
Total participation communale	2'097'686.15	2'500'000.00	-402'313.85	-16.1%

Ainsi, nous constatons que la participation de notre Commune au financement des activités de la Fondation pour l'enfance et la jeunesse est inférieure de 16.1% à ce qui a été prévu dans le cadre de l'élaboration du budget 2015 (y compris les crédits supplémentaires).

Tableau comparatif des charges maîtrisables entre les comptes 2015 et les comptes 2014 :

Intitulé	Comptes 2015	Comptes 2014	Ecarts	Ecarts (en %)
Autorités et personnel	28'512'386.69	27'588'122.80	924'263.89	3.4%
Biens, services et marchandises	21'981'669.41	21'698'320.42	283'348.99	1.3%
Aides et subventions	5'741'087.05	5'450'621.10	290'465.95	5.3%
TOTAL DES CHARGES MAITRISABLES	56'235'143.15	54'737'064.32	1'498'078.83	2.7%

Par rapport à l'année 2014, les charges maîtrisables accusent une progression de 2.7%.

Par conséquent, comparés à l'année 2014, les charges relatives aux autorités et au personnel ont augmenté de 3.4%.

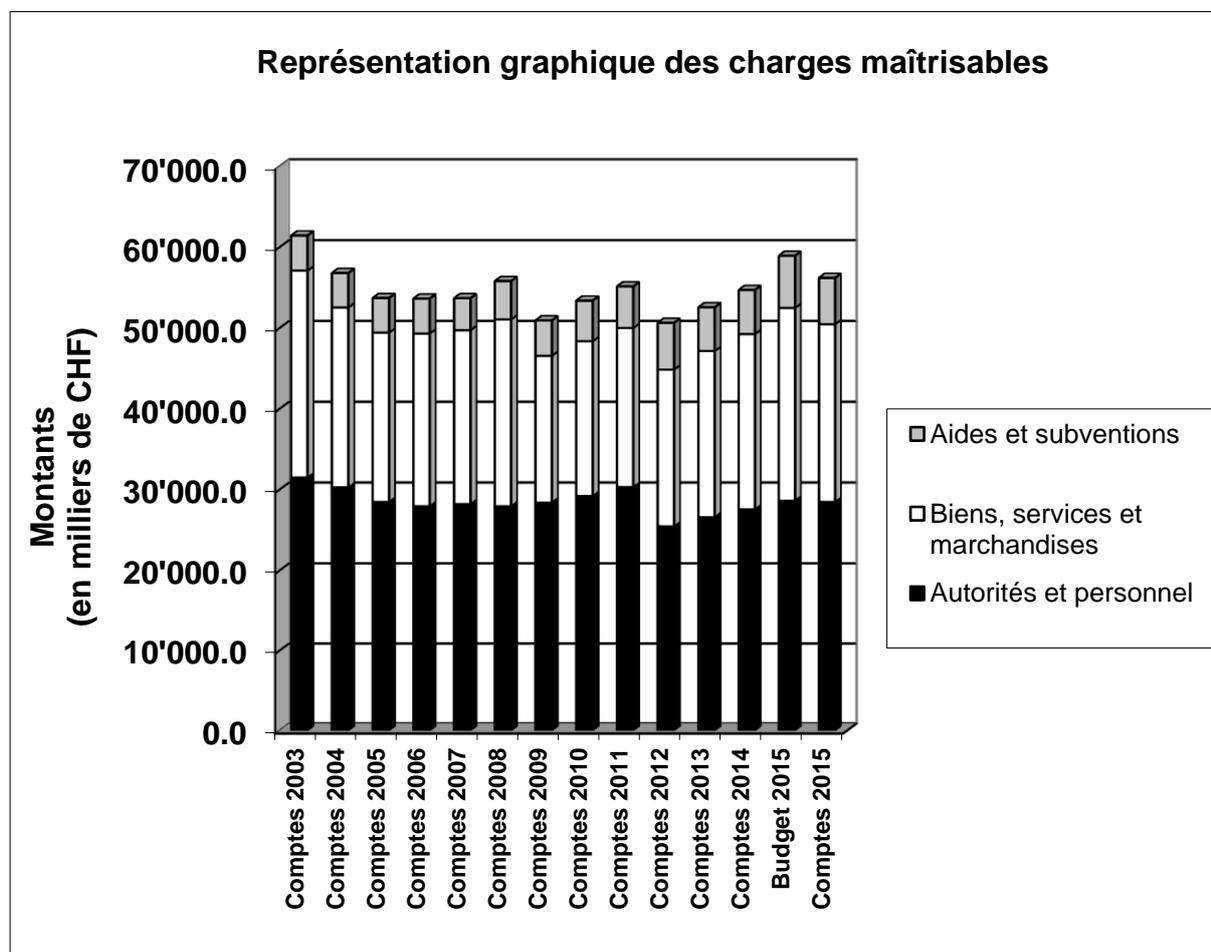
Cette progression provient des éléments suivants :

- augmentation de l'effectif du personnel communal de l'équivalent de 0.75 ETP ;
- augmentations statutaires octroyées durant l'année 2015 ;
- augmentation de l'effectif du personnel auxiliaire.

En ce qui concerne les charges relatives aux achats de biens, services et marchandises, on constate une augmentation de 1.3% par rapport aux comptes de l'année 2014. Ceci s'explique essentiellement par l'achat et la consommation d'eau et par l'entretien des canalisations.

Les aides et subventions sont, quant à elles, en progression de 5.3% par rapport à celles constatées dans le cadre du bouclage des comptes 2014. Cette hausse provient essentiellement de l'augmentation de notre participation au financement des soins à domicile, de l'augmentation du coût des accueillantes en milieu familial et de l'augmentation de notre participation au financement de la Fondation pour l'enfance et la jeunesse.

Représentation graphique de la composition et de l'évolution des charges maîtrisables depuis l'année 2003 :



Dès l'année 2012, charges maîtrisables sans la police (création association intercommunale).

2.2. Les charges non maîtrisables

Ce sont celles sur lesquelles la Municipalité n'exerce pas un véritable contrôle. Par conséquent, ces charges ne peuvent pas faire l'objet de mesures de rationalisation des coûts.

Les charges non maîtrisables sont composées des éléments suivants :

- charges relatives aux intérêts passifs sur la dette de la Ville ;
- charges relatives aux amortissements sur les investissements ;
- charges relatives aux remboursements, aux participations et aux subventions à des collectivités publiques (reports de charges cantonales).

Tableau comparatif des charges non maîtrisables entre les comptes 2015 et le budget 2015 (y compris les crédits supplémentaires) :

Intitulé	Comptes 2015	Budget 2015	Ecart	Ecart (en %)
Intérêts passifs	1'335'637.60	2'116'500.00	-780'862.40	-36.9%
Amortissements	4'213'479.26	4'687'600.00	-474'120.74	-10.1%
Remboursements, participations et subventions à des collectivités	81'219'703.83	81'444'200.00	-224'496.17	-0.3%
TOTAL DES CHARGES NON MAÎTRISABLES	86'768'820.69	88'248'300.00	-1'479'479.31	-1.7%

Nous observons une diminution importante de 36.9% des intérêts passifs par rapport à ce qui a été prévu dans le budget 2015 (y compris les crédits supplémentaires).

Cette nette baisse s'explique pour l'essentiel par le fait que, durant l'année 2015, notre Commune a été en mesure de maintenir l'endettement au même niveau que celui constaté lors du bouclage des comptes 2014 et les conditions de prêts extrêmement intéressantes sur le marché des emprunts.

Les amortissements sont inférieurs de 10.1% à ce qui a été prévu dans le budget 2015 (y compris les crédits supplémentaires). Ceci s'explique essentiellement par des chantiers qui n'ont pas encore fait l'objet d'une clôture définitive par le biais d'une communication au Conseil communal et par conséquent, n'ont pas encore été amortis.

Les remboursements, participations et subventions à des collectivités sont inférieurs à ce qui a été prévu dans le budget 2015 (y compris les crédits supplémentaires) (-0.3%). Notre participation au financement de l'Association intercommunale Sécurité Est-lausannois

(ASEL) a été moins importante de l'ordre de CHF 650'000.00 que ce qui a été prévu dans le budget de l'année 2015.

Tableau comparatif des charges non maîtrisables entre les comptes 2015 et les comptes 2014 :

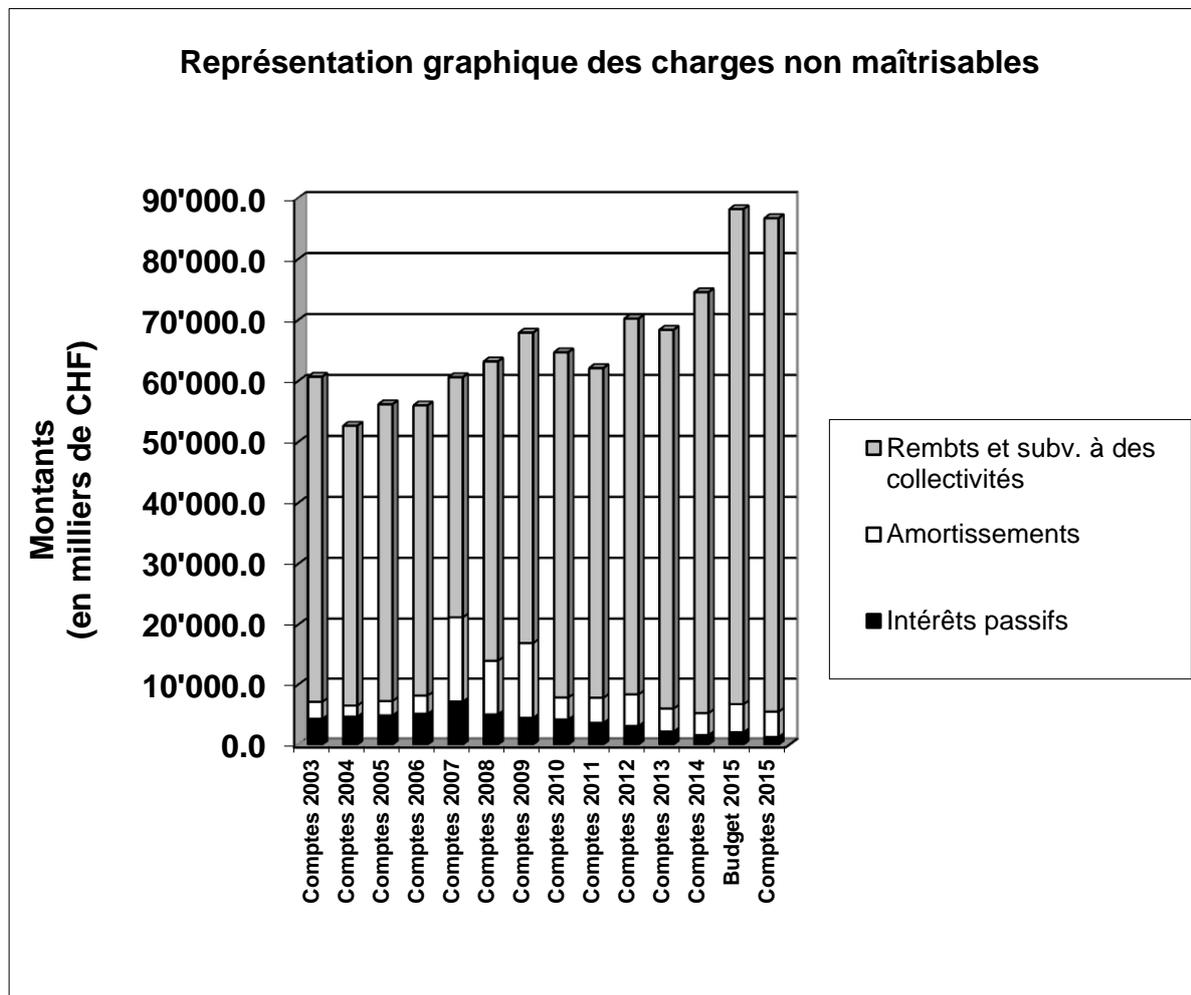
Intitulé	Comptes 2015	Comptes 2014	Ecart	Ecart (en %)
Intérêts passifs	1'335'637.60	1'664'312.12	-328'674.52	-19.7%
Amortissements	4'213'479.26	3'646'456.40	567'022.86	15.5%
Remboursements, participations et subventions à des collectivités	81'219'703.83	69'322'151.37	11'897'552.46	17.2%
TOTAL DES CHARGES NON MAITRISABLES	86'768'820.69	74'632'919.89	12'135'900.80	16.3%

La diminution des intérêts passifs de 19.7% par rapport aux comptes 2014 provient des conditions de renouvellement d'emprunts beaucoup plus favorables qu'elles ne l'étaient auparavant. Ainsi, la dette communale s'est maintenue à la somme de CHF 70.0 mios au 31 décembre 2015.

La forte progression des amortissements provient pour l'essentiel de la clôture de divers chantiers qui a pour conséquence l'augmentation des amortissements pratiqués sur les investissements communaux.

L'importante augmentation de 17.2% des charges relatives aux remboursements, participations et subventions à des collectivités est causée principalement par les charges péréquatives. En effet, le décompte final de la péréquation de l'année 2014 nous a été largement défavorable d'environ CHF 7.8 mios. Par conséquent, cette somme a été comptabilisée en augmentation des charges concernant les remboursements, participations et subventions à des collectivités. Pour le reste, la progression enregistrée par rapport aux comptes de l'année 2014 provient essentiellement de l'augmentation des comptes relatifs aux charges péréquatives, de nos participations aux financements de l'association intercommunale de Police (ASEL) et de la STEP intercommunale.

Représentation graphique de la composition et de l'évolution des charges non maîtrisables depuis l'année 2003 :

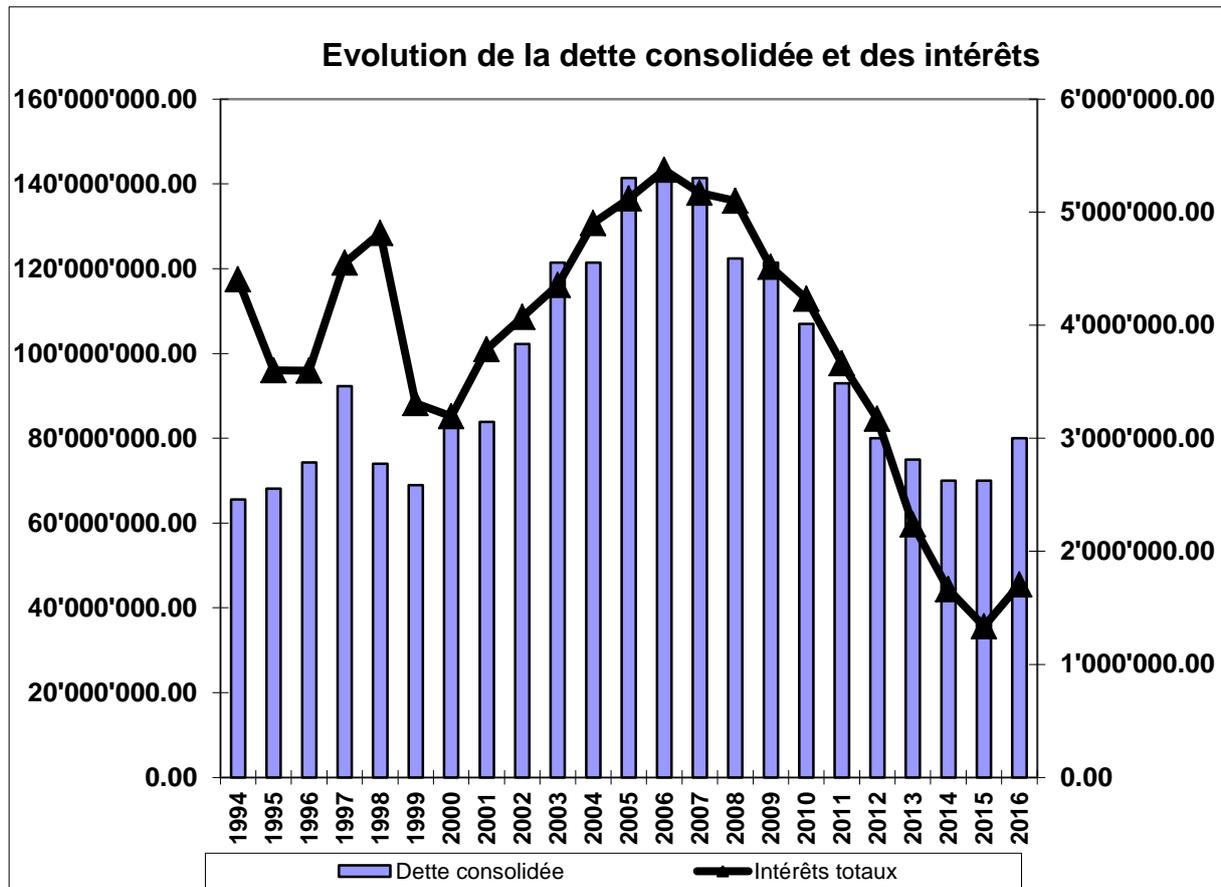


2.2.1. Intérêts passifs

Vous trouverez ci-dessous, un tableau montrant l'évolution de la dette brute consolidée de la Ville de Pully, ainsi que les intérêts qui y sont rattachés :

Années		Dette consolidée	Intérêts totaux
1994	Comptes	65'550'553.40	4'405'287.04
1995	Comptes	68'115'154.55	3'599'709.27
1996	Comptes	74'309'000.00	3'598'573.93
1997	Comptes	92'259'000.00	4'553'487.51
1998	Comptes	74'009'000.00	4'815'280.22
1999	Comptes	68'957'000.00	3'309'793.43
2000	Comptes	83'907'000.00	3'193'938.21
2001	Comptes	83'857'000.00	3'787'102.44
2002	Comptes	102'207'000.00	4'072'462.03
2003	Comptes	121'400'000.00	4'354'449.48
2004	Comptes	121'400'000.00	4'903'018.29
2005	Comptes	141'400'000.00	5'121'175.39
2006	Comptes	141'400'000.00	5'375'618.72
2007	Comptes	141'400'000.00	5'169'590.02
2008	Comptes	122'400'000.00	5'100'479.79
2009	Comptes	121'400'000.00	4'515'667.24
2010	Comptes	107'000'000.00	4'234'150.23
2011	Comptes	93'000'000.00	3'662'552.82
2012	Comptes	80'000'000.00	3'171'421.49
2013	Comptes	75'000'000.00	2'235'811.46
2014	Comptes	70'000'000.00	1'664'312.12
2015	Comptes	70'000'000.00	1'335'637.60
2016	Prévision	80'000'000.00	1'705'000.00

Graphique montrant l'évolution de la dette brute consolidée ainsi que les intérêts depuis l'année 1994 jusqu'en 2015 :



2.2.2. Remboursements, participations et subventions à des collectivités

La participation 2015 aux charges cantonales et à la péréquation prend notamment en considération notre quote-part :

- aux transports publics ;
- au fonds de péréquation directe horizontale ;
- à la facture sociale ;
- à la réforme policière.

Composition de notre participation à la péréquation directe horizontale ainsi qu'à la facture sociale comptabilisée dans les comptes de l'année 2015 :

Régimes	Montant acomptes 2015	Résultat décompte définitif 2014	Montant net sur 2015	Budget 2015 (sans crédits suppl.)	Ecart (en CHF)	Ecart (en %)
Acomptes participation fonds péréquation directe horizontale	21'915'322	2'140'370	24'055'692	21'915'300	2'140'392	9.8%
Retour fonds de péréquation	-12'447'040	-147'997	-12'595'037	-12'447'000	-148'037	-1.2%
Dépenses thématiques	-998'534	-578'707	-1'577'241	-998'500	-578'741	-58.0%
Montant net péréquation directe horizontale	8'469'748	1'413'666	9'883'414	8'469'800	1'413'614	16.7%
Montant total participation financement facture sociale	32'083'991	6'346'105	38'430'096	32'084'000	6'346'096	19.8%
<i>Réforme policière</i>	<i>1'612'812</i>	<i>-35'580</i>	<i>1'577'232</i>	<i>1'612'800</i>	<i>-35'568</i>	<i>-2.2%</i>
Total des charges péréquatives	42'166'551	7'724'191	49'890'742	42'166'600	7'724'142	18.3%

Le décompte final de la péréquation de l'année 2014 a eu pour effet d'augmenter notre participation nette au fonds de péréquation directe horizontale. Ce phénomène s'explique essentiellement par le fait que la valeur du point d'impôt a progressé durant l'année 2014, augmentant ainsi notre participation au fonds de péréquation directe horizontale.

Le décompte définitif de la péréquation relatif à l'année 2015 interviendra dans le courant de l'année 2016 (août-septembre) et, par conséquent, influencera le résultat de l'année 2016. Il est à noter que ce décompte devrait être, selon toute vraisemblance, moins défavorable, car les recettes fiscales réalisées dans le cadre du bouclage des comptes 2015 ont été moins importantes que celles réalisées durant l'année 2014.

Le montant total de la facture sociale à la charge des communes vaudoises pour l'année 2014 est d'environ CHF 19.4 mios supérieur à ce qui a été prévu dans le cadre du budget 2014 (+3.0%). Le décompte final de l'année 2014 relatif à notre participation au financement de la facture sociale a eu pour effet d'augmenter notre participation 2015. Il est important de préciser que ce décompte nous a été défavorable à cause des recettes dites conjoncturelles et aléatoires réalisées en 2014 dans notre Commune.

En points d'impôts, voici ce que représente la facture sociale depuis 1994 :

• 1994	15 points d'impôts	(valeur du point : CHF 650'000.00)
• 1995	15 points d'impôts	
• 1996	16 points d'impôts	
• 1997	15 points d'impôts	
• 1998	23 points d'impôts	
• 1999	21 points d'impôts	
• 2000	21 points d'impôts	
• 2001	20 points d'impôts	
• 2002	24 points d'impôts	
• 2003	28 points d'impôts	
• 2004	34 points d'impôts	
• 2005	39 points d'impôts	
• 2006	27 points d'impôts	
• 2007	17 points d'impôts	
• 2008	20 points d'impôts	
• 2009	19 points d'impôts	
• 2010	24 points d'impôts	
• 2011	20 points d'impôts	
• 2012	21 points d'impôts	
• 2013	20 points d'impôts	
• 2014	21 points d'impôts	
• 2015	29 points d'impôts	(valeur du point : CHF 1'304'400.00)

Le système péréquatif entré en vigueur en 2011 nous semble être défavorable par rapport à celui qui a été en vigueur jusqu'en 2010. En effet, nous constatons qu'au niveau du financement de la facture sociale, nous payons plus de l'équivalent de quatre points d'impôts. De plus, il ne faut pas oublier que le nouveau système péréquatif a été assorti d'une bascule de six points en faveur du Canton. Dans ce contexte, notre Commune, dans le cadre du système péréquatif actuel, paye plus qu'auparavant, de l'équivalent d'environ 10 points d'impôts.

Selon les informations en notre possession, il y a un fort risque que notre participation au financement de la facture sociale continue d'augmenter ces prochaines années. En effet, une révision partielle du système péréquatif est prévue pour l'année 2017 et cette dernière devrait nous être très défavorable.

2.3. Les charges internes

Ces charges sont, comme leur nom l'indique, des charges qui proviennent essentiellement du fonctionnement interne de l'administration communale.

Les charges internes sont composées des éléments suivants :

- charges relatives aux imputations internes ;
- charges relatives aux attributions aux fonds et financements spéciaux.

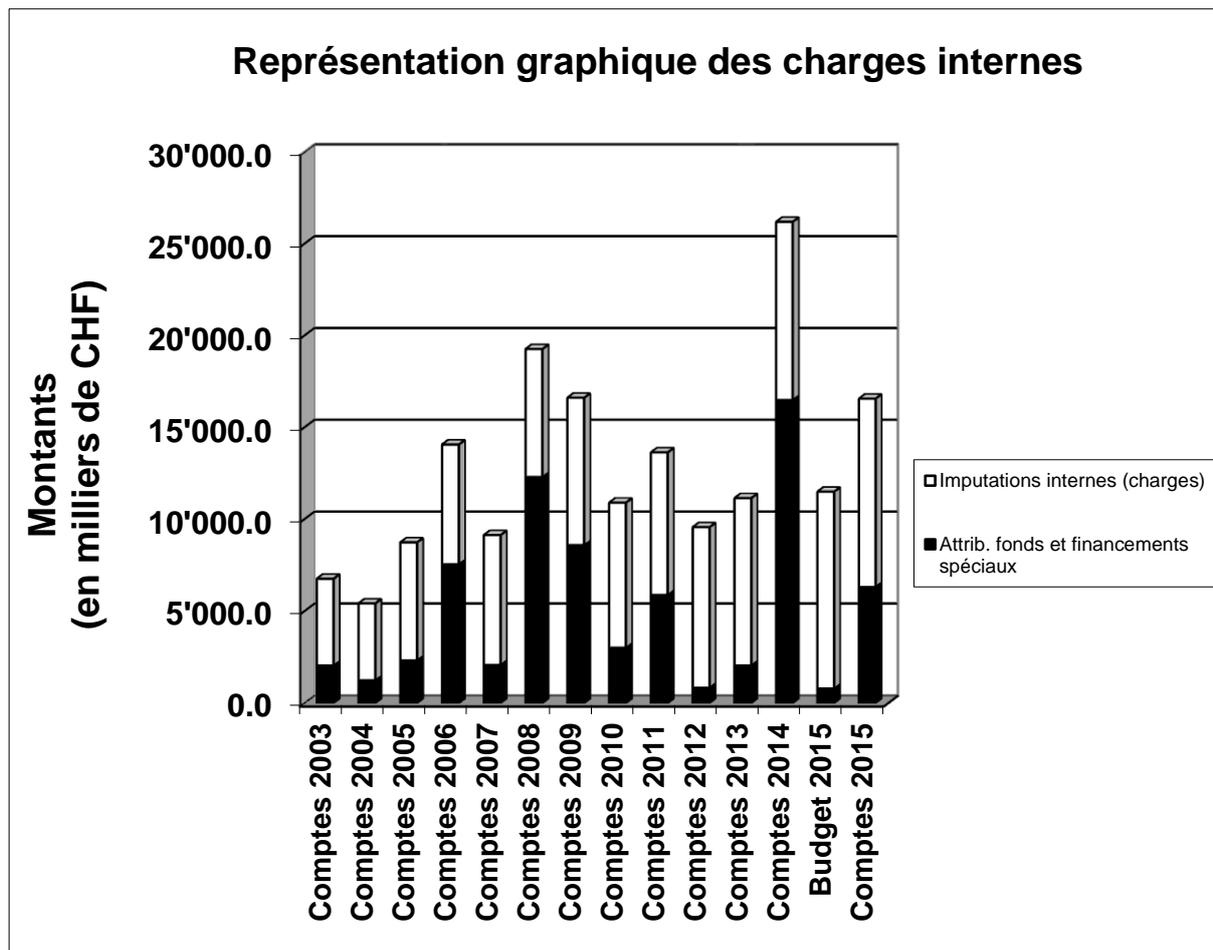
Tableau comparatif des charges internes entre les comptes 2015 et le budget 2015 (y compris les crédits supplémentaires) :

Intitulé	Comptes 2015	Budget 2015	Ecart	Ecart (en %)
Imputations internes (charges)	10'246'417.61	10'687'800.00	-441'382.39	-4.1%
Attribution aux fonds et financements spéciaux	6'310'783.33	806'710.00	5'504'073.33	682.3%
TOTAL DES CHARGES INTERNES	16'557'200.94	11'494'510.00	5'062'690.94	44.0%

Tableau comparatif des charges internes entre les comptes 2015 et les comptes 2014 :

Intitulé	Comptes 2015	Comptes 2014	Ecart	Ecart (en %)
Imputations internes (charges)	10'246'417.61	9'698'944.39	547'473.22	5.6%
Attribution aux fonds et financements spéciaux	6'310'783.33	16'489'596.01	-10'178'812.68	-61.7%
TOTAL DES CHARGES INTERNES	16'557'200.94	26'188'540.40	-9'631'339.46	-36.8%

Graphique de la composition et de l'évolution des charges internes depuis l'année 2003 :

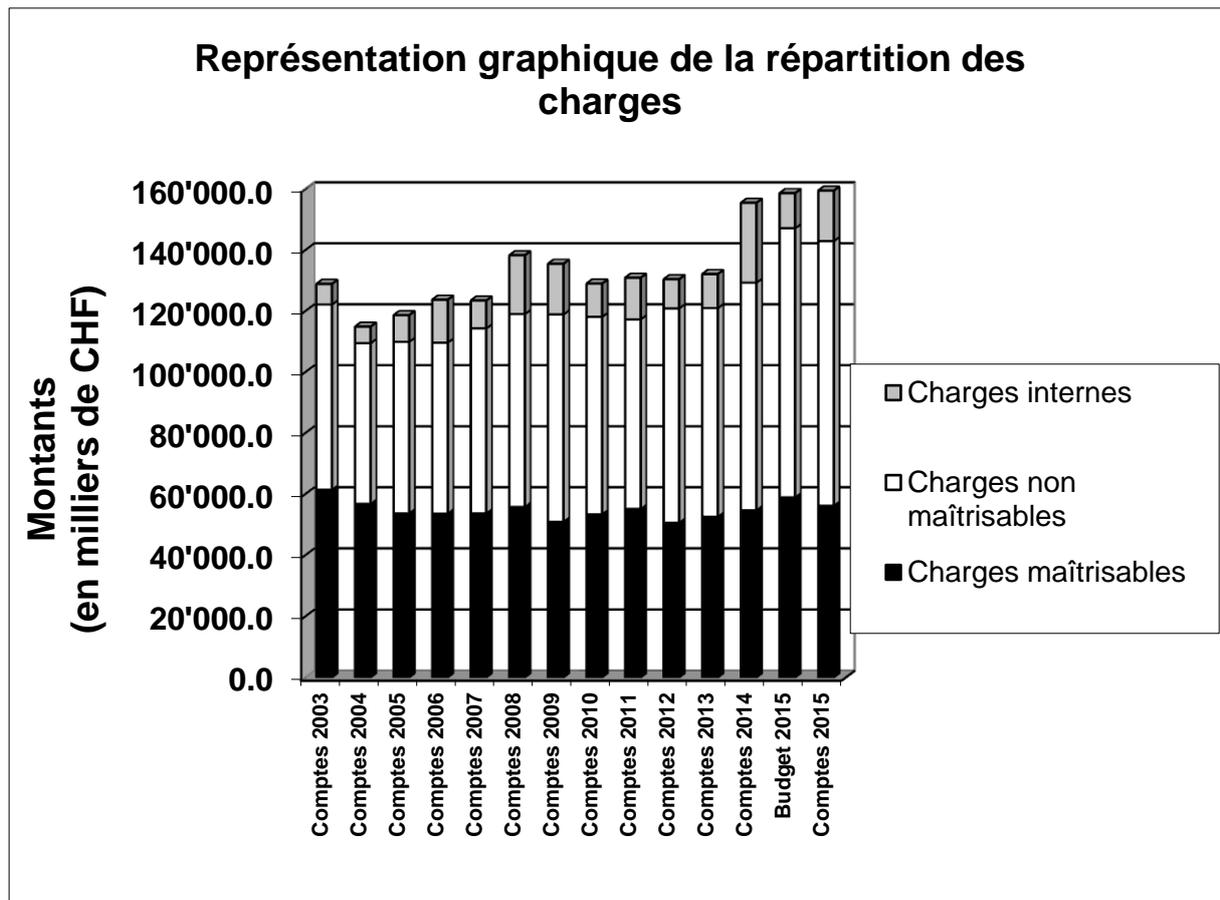


2.4. Analyse des charges - Récapitulation

Tableau récapitulatif des charges relatives aux comptes 2015, au budget 2015 (y compris les crédits supplémentaires), aux comptes 2014 ainsi qu'aux comptes 2013 :

Intitulé	Comptes 2015	Budget 2015	Comptes 2014	Comptes 2013
Autorités et personnel	28'512'386.69	28'673'400.00	27'588'122.80	26'627'610.91
Biens, services et marchandises	21'981'669.41	23'854'180.00	21'698'320.42	20'575'170.53
Aides et subventions	5'741'087.05	6'448'200.00	5'450'621.10	5'394'641.71
<i>Sous-total charges maîtrisables</i>	56'235'143.15	58'975'780.00	54'737'064.32	52'597'423.15
Intérêts passifs	1'335'637.60	2'116'500.00	1'664'312.12	2'235'811.46
Amortissements	4'213'479.26	4'687'600.00	3'646'456.40	3'826'946.13
Rembts et subv. à des collectivités	81'219'703.83	81'444'200.00	69'322'151.37	62'382'120.98
<i>Sous-total charges non maîtrisables</i>	86'768'820.69	88'248'300.00	74'632'919.89	68'444'878.57
Attrib. fonds et financements spéciaux	6'310'783.33	806'710.00	16'489'596.01	2'054'206.11
Imputations internes (charges)	10'246'417.61	10'687'800.00	9'698'944.39	9'088'572.72
<i>Sous-total charges internes</i>	16'557'200.94	11'494'510.00	26'188'540.40	11'142'778.83
TOTAL DES CHARGES	159'561'164.78	158'718'590.00	155'558'524.61	132'185'080.55

Graphique de la répartition et de l'évolution des charges totales depuis l'année 2003 :



3. Analyse des revenus de fonctionnement

Les revenus de fonctionnement peuvent être distingués en trois catégories :

- les revenus fiscaux ;
- les revenus non fiscaux ;
- les revenus internes.

3.1. Les revenus fiscaux

Il s'agit des revenus les plus importants. Ce sont ceux qui sont inclus dans l'arrêté d'imposition :

- impôts sur le revenu et sur la fortune des personnes physiques ;
- impôts sur le bénéfice et le capital des personnes morales ;
- impôt foncier ;
- droits de mutation ;
- impôts sur les successions et donations ;
- impôt sur les chiens et taxes diverses ;
- patentes et concessions ;
- part des impôts sur les gains immobiliers ;
- redistribution de la taxe sur le CO²

Tableau comparatif des revenus fiscaux entre les comptes 2015 et le budget 2015 (y compris les crédits supplémentaires) :

Intitulé	Comptes 2015 (Taux de 63.0)	Budget 2015 (Taux de 63.0)	Ecart	Ecart (en %)
Impôts sur le revenu	55'151'121.65	58'200'000.00	-3'048'878.35	-5.2%
Impôt sur la fortune	14'439'476.06	12'100'000.00	2'339'476.06	19.3%
Impôt à la source	1'483'221.57	2'100'000.00	-616'778.43	-29.4%
Impôt spécial des étrangers	2'637'484.93	2'900'000.00	-262'515.07	-9.1%
Total impôts sur le revenu et sur la fortune personnes physiques	73'711'304.21	75'300'000.00	-1'588'695.79	-2.1%
Impôts sur le bénéfice	8'298'037.98	8'300'000.00	-1'962.02	0.0%
Impôt sur le capital	283'744.35	260'000.00	23'744.35	9.1%
Impôt complémentaire immeubles	403'703.50	350'000.00	53'703.50	15.3%
Total impôts sur le bénéfice et sur le capital personnes morales	8'985'485.83	8'910'000.00	75'485.83	0.8%
Impôt foncier	3'066'488.30	3'000'000.00	66'488.30	2.2%
Droits de mutation	3'248'077.90	3'200'000.00	48'077.90	1.5%
Impôts sur les successions et donations	5'723'813.50	4'100'000.00	1'623'813.50	39.6%
Impôt sur les chiens et taxes diverses	48'900.00	52'500.00	-3'600.00	-6.9%
Patentes et concessions	2'659.65	10'500.00	-7'840.35	-74.7%
Part aux impôts sur les gains immobiliers	2'257'616.75	2'500'000.00	-242'383.25	-9.7%
Redistribution de la taxe sur le CO2	15'298.50	0.00	15'298.50	
TOTAL DES REVENUS FISCAUX	97'059'644.64	97'073'000.00	-13'355.36	0.0%

Ainsi, nous constatons que les recettes fiscales réalisées dans le cadre du bouclage des comptes de l'année 2015 sont globalement très proches à celles qui ont été prévues dans le budget 2015 (y compris les crédits supplémentaires).

3.1.1. Impôts sur le revenu et sur la fortune

Le détail de ce type d'impôts se présente de la manière suivante :

Eléments	Impôt sur le Revenu (en CHF)	Impôt sur la fortune (en CHF)
Total des acomptes 2015 facturés	45'117'457.50	10'950'061.55
<u>Décomptes après déduction des acomptes</u>		
Année fiscale 2014	3'361'502.22	1'644'577.45
Année fiscale 2013	3'861'746.75	674'711.44
Année fiscale 2012	863'299.66	341'139.00
Année fiscale 2011	-61'449.48	188'574.90
Année fiscale 2010	170'983.66	197'738.13
Année fiscale 2009	-19'572.40	66'734.79
Année fiscale 2008	-117'685.20	42'222.40
Année fiscale 2007	76'303.40	99'738.85
Année fiscale 2006	94'151.30	92'020.00
Année fiscale 2005	103'329.35	79'823.45
Année fiscale 2004	85'577.80	61'547.50
Année fiscale 2003	7'986.30	88.10
Année fiscale 2002	-50'567.40	249.25
Année fiscale 2001	-208'466.35	249.25
Total décomptes années antérieures	8'167'139.61	3'489'414.51
<u>Impôt sur les prestations en capital</u>		
Année fiscale 2015	766'392.90	0.00
Année fiscale 2014	149'554.40	0.00
Année fiscale 2013	10'524.05	0.00
Année fiscale 2012	-950.20	0.00
Année fiscale 2011	-4'614.10	0.00
Année fiscale 2010	-945.75	0.00
Année fiscale 2009	-7'027.25	0.00
Année fiscale 2008	-1'918.35	0.00
Année fiscale 2007	-490.25	0.00
Année fiscale 2005	-4'924.00	0.00
Année fiscale 2004	-3'414.00	0.00
Année fiscale 2003	-18'118.30	0.00
Année fiscale 2001	-2'174.45	0.00
Total impôt sur prestations en capital	881'894.70	0.00
Total des amendes	-309'900.00	0.00
Total des activités dirigeantes	-88'962.15	0.00
Total impôt à la source mixte	1'261'707.48	0.00
Total de l'impôt sur les frontaliers	118'526.00	0.00
Impôt récupéré sur les personnes physiques	143'884.34	0.00
Imputation forfaitaire personnes physiques	-140'766.15	0.00
Remboursement impôt ecclésiastique	-131.70	0.00
Impôt récupéré	272.02	0.00
Total comptabilisé sur l'année 2014	55'151'121.65	14'439'476.06

L'avancement des taxations est en légère progression par rapport à l'année 2014. En effet, nous remarquons que le niveau des taxations concernant l'année antérieure est d'environ 67% en 2015, alors qu'en 2014, elle était aux alentours de 63%.

Ainsi, en 2015, par rapport à l'année 2014, nous constatons une légère progression des acomptes relatifs à l'impôt sur le revenu de l'ordre de 0.7% alors qu'ils augmentent de

manière importante de 8.3% pour l'impôt sur la fortune. Le budget 2015 prévoyait quant à lui, une progression des acomptes de 2.0% pour l'impôt sur le revenu et de 4.0% pour l'impôt sur la fortune.

De plus, par rapport au budget 2015, les décomptes de l'impôt sur le revenu suite aux taxations des années antérieures sont inférieurs d'environ CHF 2.8 mios.

Ainsi, pour résumer, l'écart négatif d'environ CHF 6.3 mios constaté sur les impôts sur le revenu et sur la fortune des personnes physiques (hors impôts à la source et sur les étrangers) par rapport à l'année 2014 s'explique de la manière suivante :

• diminution des taxations relatives aux années antérieures (impôts sur le revenu et sur la fortune)	- CHF	5.4 mios
• augmentation des montants des acomptes par rapport à l'année 2014 (impôts sur le revenu et sur la fortune)	CHF	1.2 mio
• augmentation de l'impôt forfaitaire sur les personnes physiques	- CHF	0.1 mio
• diminution de l'impôt sur les prestations en capital	- CHF	0.3 mio
• diminution des amendes	- CHF	0.4 mio
• augmentation des activités dirigeantes	- CHF	0.1 mio
• diminution de l'impôt à la source mixte	- CHF	<u>1.2 mio</u>
Total	- CHF	6.3 mios

3.1.2. Impôt à la source

Par rapport au budget 2015 (y compris les crédits supplémentaires), l'impôt à la source accuse une diminution d'environ CHF 0.6 mio, soit de 29.4%. Ceci s'explique en grande partie par la fin de l'effort consenti ces dernières années par les Autorités fiscales afin de rattraper le retard accumulé.

3.1.3. Impôt spécial sur les étrangers

Par rapport au budget 2015 (y compris les crédits supplémentaires), l'impôt spécial sur les étrangers diminue d'environ CHF 0.3 mio, soit de 9.1%.

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Eléments	Impôt spécial sur les étrangers (en CHF)
<i>Total des acomptes 2015 facturés</i>	2'573'838.35
<u><i>Décomptes après déduction des acomptes</i></u>	
Année fiscale 2014	192'164.73
Année fiscale 2013	-19'718.80
Année fiscale 2012	-26'370.15
Année fiscale 2011	-25.90
Année fiscale 2010	-5'261.80
Année fiscale 2009	-12.00
Année fiscale 2008	-4'199.45
Année fiscale 2007	-48'887.00
Année fiscale 2006	9'987.05
Année fiscale 2005	10'237.30
Année fiscale 2004	9'261.60
Année fiscale 2003	10'965.85
Année fiscale 2002	-27'183.20
Année fiscale 2001	-37'311.65
<i>Total des décomptes après déduction des acomptes</i>	63'646.58
Total impôt spécial sur les étrangers	2'637'484.93

Par rapport aux comptes 2014, nous constatons que cet impôt diminue d'environ CHF 85'000.00, soit une baisse de 3.2%.

Ce s'explique essentiellement par une diminution de l'ordre de CHF 250'000.00 des décomptes des années antérieures. Par contre, il est important de constater que les acomptes, quant à eux, augmentent de l'ordre de CHF 160'000.00.

3.1.4. Impôt sur le bénéfice des sociétés

Cet impôt a engendré des recettes légèrement inférieures d'environ CHF 2'000.00 par rapport à celles prévues dans le cadre du budget 2015, soit un montant tout à fait conforme à la prévision.

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Eléments	Impôt sur le bénéfice des sociétés (en CHF)
Total des acomptes facturés pour l'année 2015	6'037'535.85
Total des acomptes facturés pour l'année 2016	4'613.25
<i>Total des acomptes facturés durant l'année 2015</i>	<i>6'042'149.10</i>
<u><i>Décomptes après déduction des acomptes</i></u>	
Année fiscale 2014	1'622'019.90
Année fiscale 2013	69'416.30
Année fiscale 2012	389'342.35
Année fiscale 2011	-1'366.70
Année fiscale 2010	18'929.85
Année fiscale 2009	2'025.40
Année fiscale 2008	8'455.95
Année fiscale 2007	157.30
Année fiscale 2005	-1'612.55
Année fiscale 2004	-1'547.00
<i>Total des décomptes après déduction des acomptes</i>	<i>2'105'820.80</i>
<i>Impôt minimum - Recettes brutes</i>	<i>1'601.30</i>
<i>Impôts récupérés après défalcation</i>	<i>148'466.78</i>
Total de l'impôt sur le bénéfice des sociétés	<i>8'298'037.98</i>

Par rapport aux comptes 2014, les recettes fiscales relatives à l'impôt sur le bénéfice des personnes morales est en nette augmentation d'environ CHF 2.8 mios, soit une hausse de 50.6%.

Cette progression des recettes liées aux sociétés provient essentiellement de trois éléments :

- augmentation des acomptes facturés CHF 0.2 mio
- augmentation des décomptes après déduction des acomptes CHF 2.5 mios
- augmentation des impôts récupérés après défalcation CHF 0.1 mio

De plus, il ne faut pas oublier que l'impôt sur le bénéfice est une recette que l'on peut qualifier d'aléatoire. En effet, ce type de revenus est directement lié à la situation conjoncturelle et peut par conséquent très fortement varier d'une année à l'autre.

3.1.5. Impôt sur le capital des sociétés

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Eléments	Impôt sur le capital des sociétés (en CHF)
<i>Total des acomptes facturés durant l'année 2015</i>	270'578.30
<u><i>Décomptes après déduction des acomptes</i></u>	
Année fiscale 2014	20'464.10
Année fiscale 2013	-9'288.10
Année fiscale 2012	-4'549.05
Année fiscale 2011	196.00
Année fiscale 2010	6'270.20
Année fiscale 2009	72.05
Année fiscale 2008	0.85
<i>Total des décomptes après déduction des acomptes</i>	13'166.05
Total de l'impôt sur le capital des sociétés	283'744.35

Par rapport aux comptes 2014, les recettes fiscales relatives à l'impôt sur le capital des personnes morales est en augmentation d'environ CHF 56'000.00, soit une hausse de 24.7%.

Cette progression est essentiellement due à la hausse des acomptes ainsi que des décomptes suite aux taxations des années antérieures.

3.1.6. Droits de mutation

Nous constatons une légère augmentation de cette catégorie d'impôt d'environ CHF 50'000.00 par rapport au budget 2015, soit une hausse de 1.5%.

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Eléments	Droits de mutation (en CHF)
<u>Imposition droits de mutation - Personnes physiques</u>	
Année fiscale 2015	2'175'013.55
Année fiscale 2014	798'350.50
Total droits de mutation personnes physiques	2'973'364.05
<u>Imposition droits de mutation personnes morales</u>	
Année fiscale 2015	240'366.35
Année fiscale 2014	34'347.50
Total droits de mutation - Personnes morales	274'713.85
Total des droits de mutation	3'248'077.90

Par rapport aux comptes 2014, les recettes fiscales relatives aux droits de mutation sont en augmentation d'environ CHF 200'000.00, soit une hausse de 6.8%. Cette progression s'explique en grande partie par le nombre de dossiers traités qui a augmenté entre les années 2014 et 2015 (+95 dossiers).

3.1.7. Impôts sur les successions et donations

Nous constatons une forte augmentation de cette catégorie d'impôt d'environ CHF 1.6 mio par rapport au budget 2015 (y compris les crédits supplémentaires), soit une hausse de 39.6%.

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Eléments	Impôts sur les successions et donations (en CHF)
<u>Imposition sur les successions et donations</u>	
Année fiscale 2015	1'241'963.70
Année fiscale 2014	1'415'047.70
Année fiscale 2013	1'165'293.30
Année fiscale 2012	-13'399.20
Année fiscale 2011	1'909'175.00
Année fiscale 2010	5'733.00
Total impôts sur les successions et donations	5'723'813.50

Durant l'année 2015, les Autorités fiscales cantonales ont traité 39 dossiers concernant notre Commune, soit 4 cas de moins que durant l'année 2014.

De plus, il est important de préciser que deux dossiers dépassent la somme de CHF 1.0 mio chacun.

L'estimation des recettes liées à ce type d'impôt est extrêmement difficile car elles peuvent varier d'une manière très importante d'une année à l'autre.

3.1.8. Part aux impôts sur les gains immobiliers

Nous constatons une diminution de cette catégorie d'impôt d'environ CHF 250'000.00 par rapport au budget 2015 (y compris les crédits supplémentaires), soit une baisse de 9.7%.

Par rapport aux comptes 2014, les recettes fiscales relatives aux gains immobiliers sont en nette diminution d'environ CHF 800'000.00, soit une baisse de 26.6%.

Il est à noter que durant l'exercice 2015, les Autorités fiscales cantonales ont traité trois dossiers de plus que durant l'année 2014. Par conséquent, les recettes fiscales moyennes par dossier sont plus importantes durant l'année 2014 que durant l'exercice 2015.

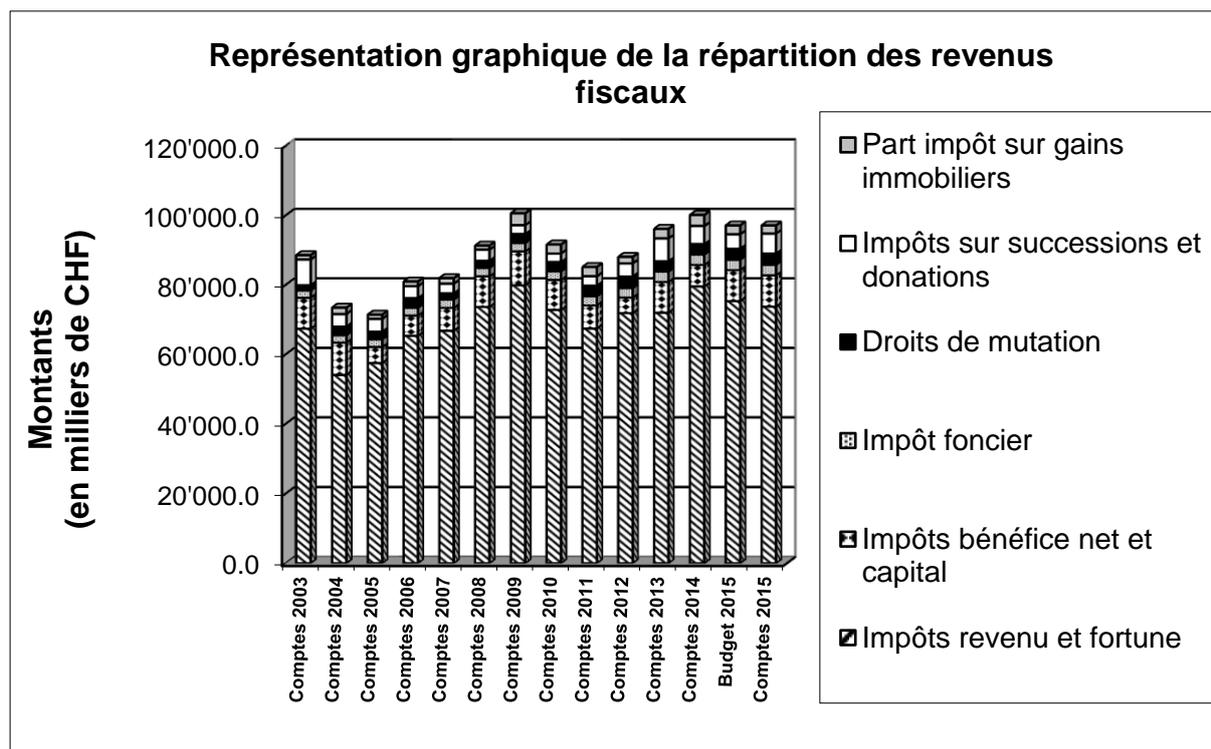
L'estimation des recettes liées à ce type d'impôt est extrêmement difficile car elles peuvent varier d'une manière très importante d'une année à l'autre.

Tableau comparatif des revenus fiscaux entre les comptes 2015 et les comptes 2014 :

Intitulé	Comptes 2015 (Taux de 63.0)	Comptes 2014 (Taux de 63.0)	Ecart	Ecart (en %)
Impôts sur le revenu	55'151'121.65	61'187'107.63	-6'035'985.98	-9.9%
Impôt sur la fortune	14'439'476.06	14'680'828.22	-241'352.16	-1.6%
Impôt à la source	1'483'221.57	973'366.42	509'855.15	52.4%
Impôt spécial des étrangers	2'637'484.93	2'723'948.54	-86'463.61	-3.2%
Total impôts sur le revenu et sur la fortune personnes physiques	73'711'304.21	79'565'250.81	-5'853'946.60	-7.4%
Impôts sur le bénéfice	8'298'037.98	5'511'091.06	2'786'946.92	50.6%
Impôt sur le capital	283'744.35	227'504.25	56'240.10	24.7%
Impôt complémentaire immeubles	403'703.50	419'466.50	-15'763.00	-3.8%
Total impôts sur le bénéfice et sur le capital personnes morales	8'985'485.83	6'158'061.81	2'827'424.02	45.9%
Impôt foncier	3'066'488.30	2'974'325.95	92'162.35	3.1%
Droits de mutation	3'248'077.90	3'040'740.40	207'337.50	6.8%
Impôts sur les successions et donations	5'723'813.50	5'142'323.40	581'490.10	11.3%
Impôt sur les chiens et taxes diverses	48'900.00	54'391.60	-5'491.60	-10.1%
Patentes et concessions	2'659.65	68'033.95	-65'374.30	-96.1%
Part aux impôts sur les gains immobiliers	2'257'616.75	3'086'383.60	-828'766.85	-26.9%
Redistribution de la taxe sur le CO2	15'298.50	11'333.25	3'965.25	35.0%
TOTAL DES REVENUS FISCAUX	97'059'644.64	100'100'844.77	-3'041'200.13	-3.0%

Le total des revenus fiscaux est en diminution de 3.0% par rapport aux comptes de l'année 2014.

Graphique de la répartition de l'évolution des revenus fiscaux depuis l'année 2003 :



3.2. Les revenus non fiscaux

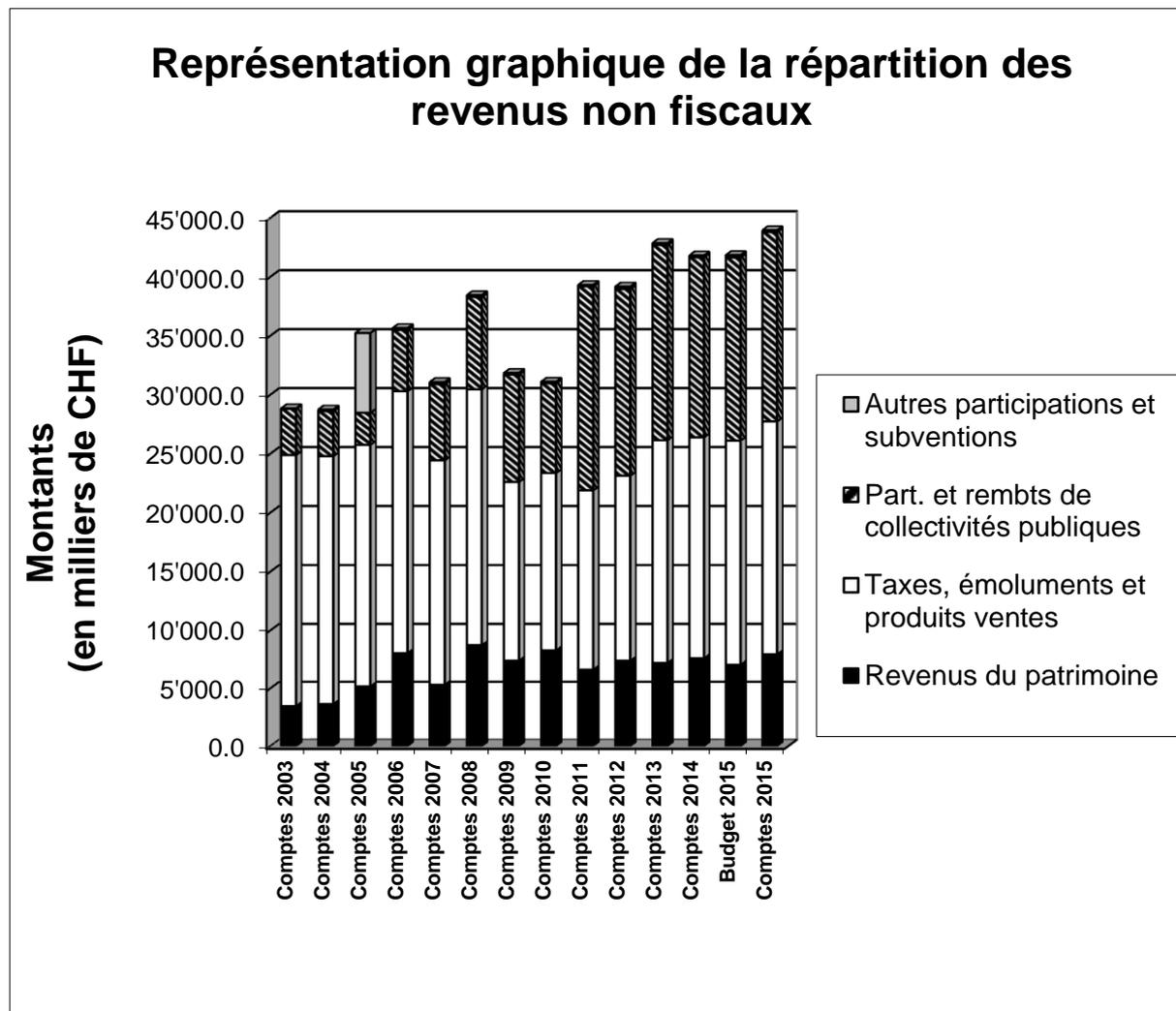
Cette catégorie concerne les revenus n'ayant pas un caractère d'impôt.

Le revenus non fiscaux sont composés des éléments suivants :

- revenus relatifs au patrimoine ;
- revenus relatifs aux taxes, émoluments et produits des ventes ;
- revenus relatifs aux participations et remboursements de collectivités publiques ;
- revenus relatifs aux autres participations et subventions.

On constate que les revenus non fiscaux sont supérieurs de 5.0% à ce qui a été prévu dans le budget 2015 (y compris les crédits supplémentaires). Cette progression de ce type de revenus provient de la progression des revenus du patrimoine (+12.8%) suite à la plus-value comptable réalisée dans le cadre de la vente de la parcelle communale. De plus, les taxes, émoluments et produits des ventes progressent de 5.4% par rapport à la prévision de l'année 2015 grâce aux taxes sur l'élimination et le traitement des déchets ainsi qu'aux entrées du Théâtre de l'Octogone ainsi qu'à la piscine de Pully-Plage.

Graphique de la répartition et de l'évolution des revenus non fiscaux depuis l'année 2003 :



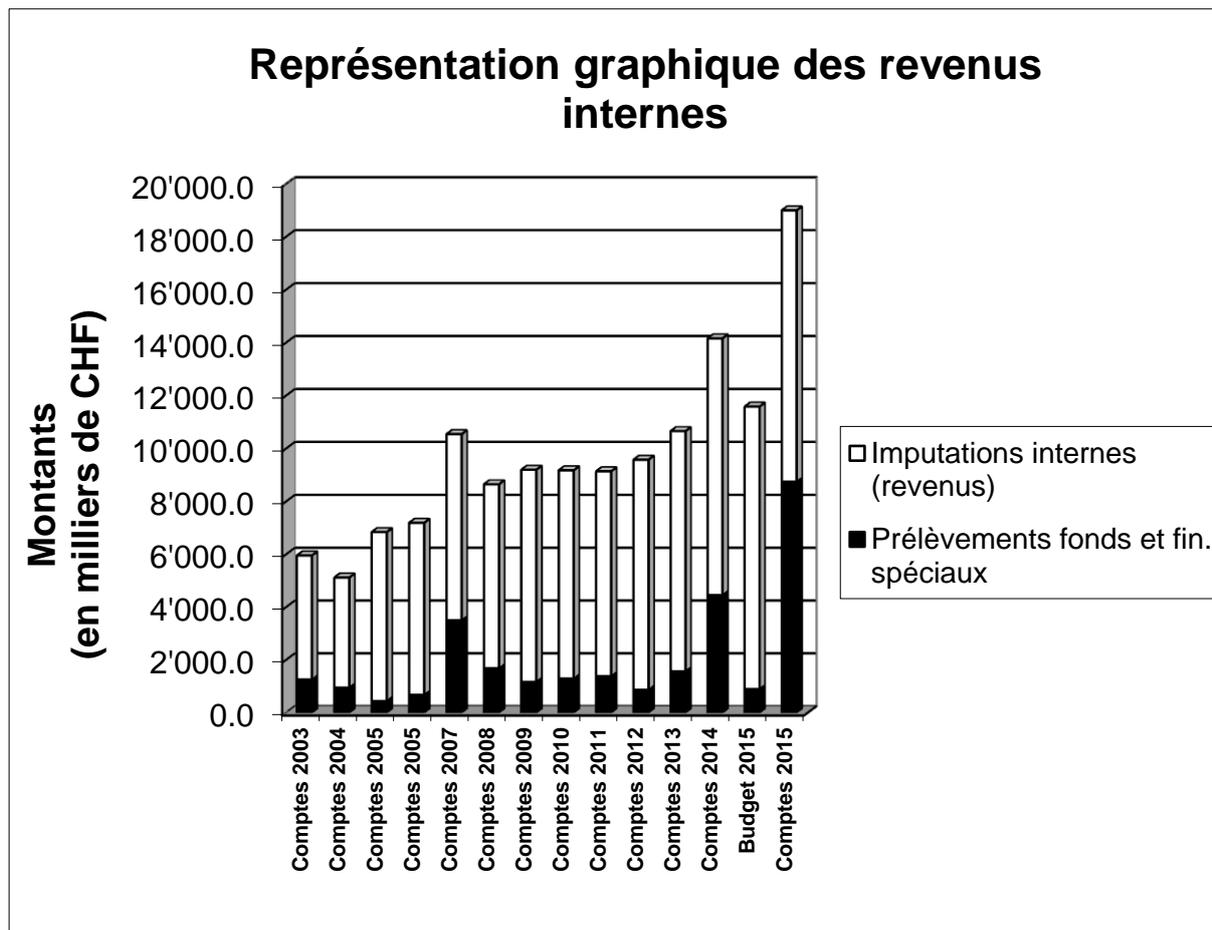
3.3. Les revenus internes

Ces revenus, comme leur nom l'indique, proviennent essentiellement du fonctionnement interne de l'administration communale.

Les revenus internes sont composés des éléments suivants :

- revenus relatifs aux prélèvements sur les fonds et financements spéciaux ;
- revenus relatifs aux imputations internes.

Graphique de la répartition et de l'évolution des revenus internes depuis l'année 2003 :



Les fortes variations avec le budget 2015 et les comptes 2014 proviennent essentiellement du prélèvement sur le fonds d'égalisation de la péréquation directe horizontale et la facture sociale suite aux décomptes finaux 2013 et 2014 de la péréquation qui nous ont été largement défavorables.

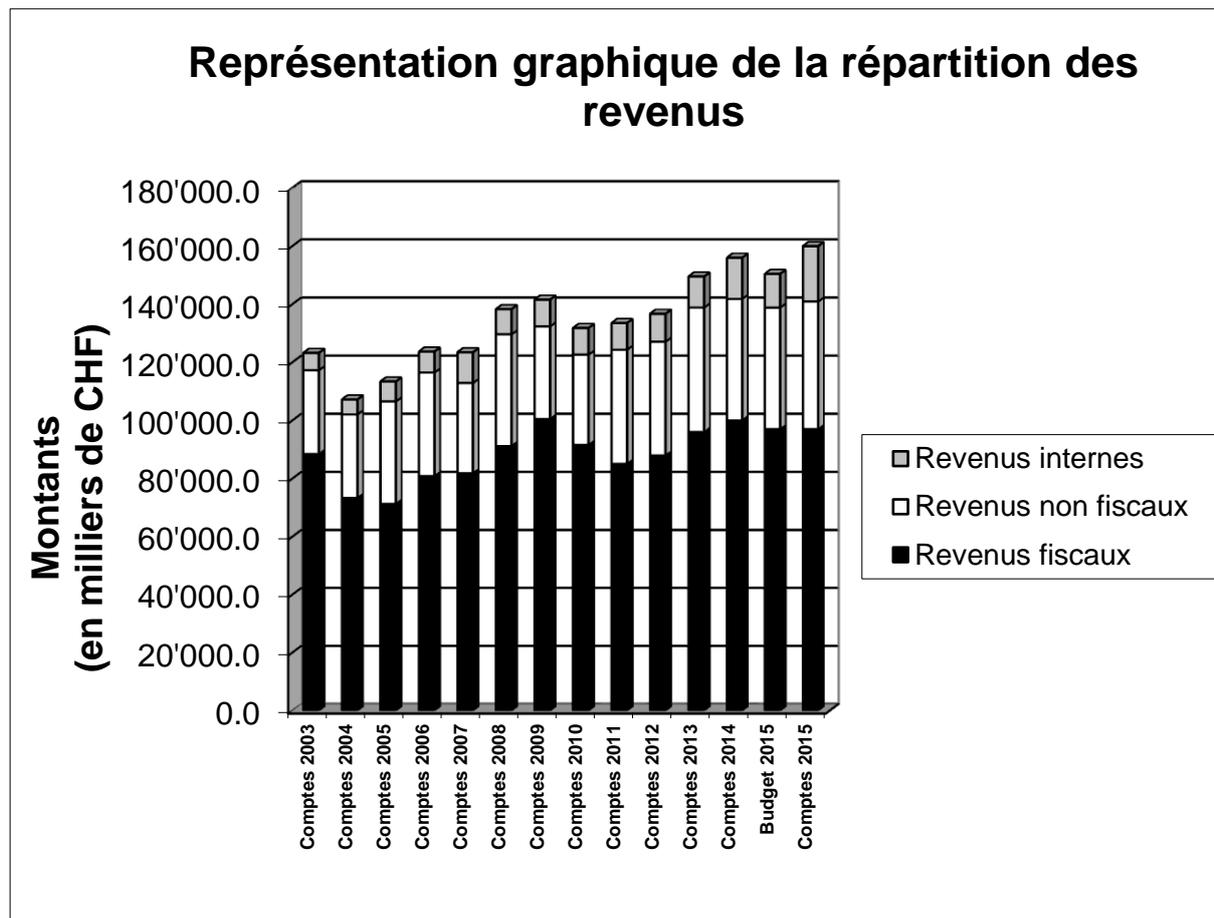
La forte variation constatée par rapport à l'année 2007 avec les prélèvements sur les fonds et financements spéciaux, provient pour l'essentiel de la modification de la méthode de comptabilisation des intérêts courus sur les emprunts communaux. Ceci a eu pour conséquence la liquidation du fonds de réserve qui avait été créé à cet effet.

3.4. Analyse des revenus - Récapitulation

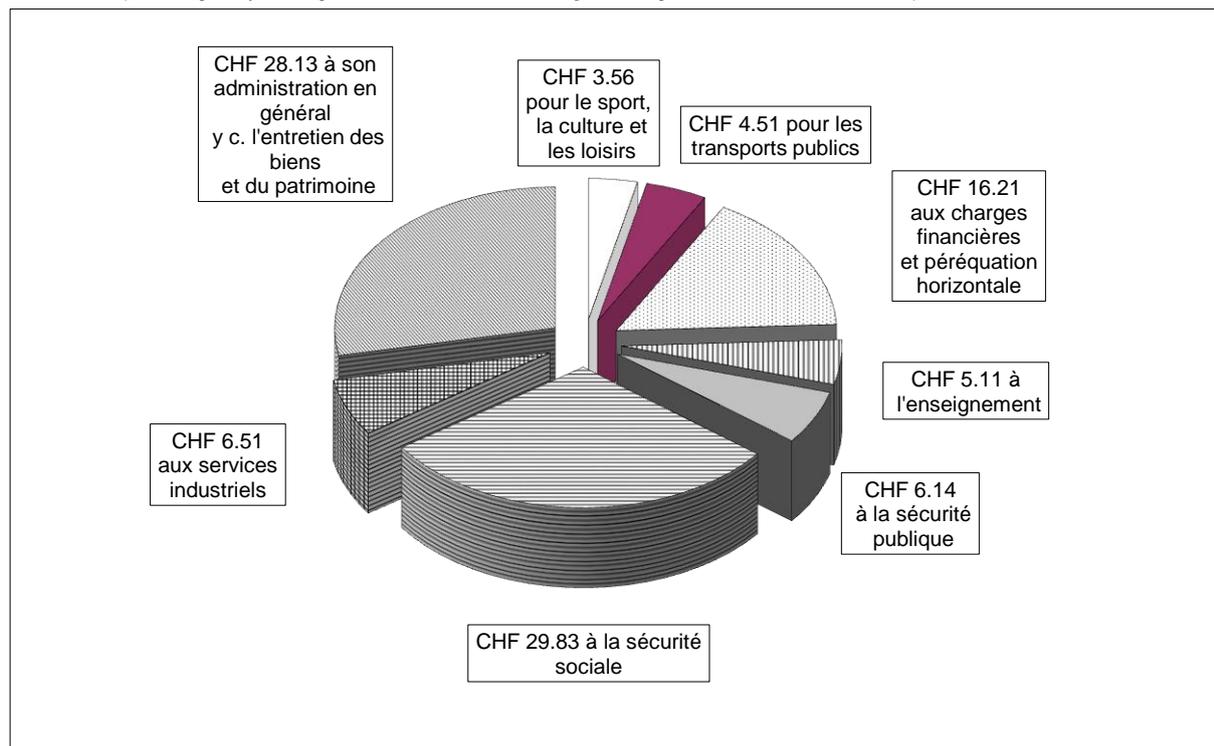
Tableau récapitulatif des revenus relatifs aux comptes 2015, au budget 2015 (y compris les crédits supplémentaires), aux comptes 2014 ainsi qu'aux comptes au 31 décembre 2013 :

Intitulé	Comptes 2015	Budget 2015	Comptes 2014	Comptes 2013
Impôts sur le revenu et la fortune	73'711'304.21	75'300'000.00	79'565'250.81	71'958'478.11
Impôts sur le bénéfice net et le capital	8'985'485.83	8'910'000.00	6'158'061.81	8'858'044.39
Impôt foncier	3'066'488.30	3'000'000.00	2'974'325.95	2'975'933.00
Droits de mutation	3'248'077.90	3'200'000.00	3'040'740.40	3'009'813.20
Impôts sur les successions et donations	5'723'813.50	4'100'000.00	5'142'323.40	6'538'330.80
Impôt sur les chiens et taxes diverses	48'900.00	52'500.00	54'391.60	54'787.80
Patentes et concessions	2'659.65	10'500.00	68'033.95	2'913.75
Part impôts sur les gains immobiliers	2'257'616.75	2'500'000.00	3'075'050.35	2'675'750.90
Redistribution de la taxe sur le CO2	15'298.50	0.00	11'333.25	4'653.90
Sous-total revenus fiscaux	97'059'644.64	97'073'000.00	100'089'511.52	96'078'705.85
Revenus du patrimoine	7'947'956.04	7'043'450.00	7'608'737.77	7'200'836.09
Taxes, émoluments et produits ventes	19'799'749.38	19'068'850.00	18'791'044.27	18'946'554.01
Part. et remboursements de collectivités publiques	16'068'966.37	15'537'850.00	15'258'892.73	16'549'284.05
Autres participations et subventions	129'862.00	189'500.00	147'590.60	161'427.10
Sous-total revenus non fiscaux	43'946'533.79	41'839'650.00	41'806'265.37	42'858'101.25
Prélèvements fonds et fin. Spéciaux	8'752'430.13	901'100.00	4'466'708.38	1'574'530.55
Imputations internes (revenus)	10'246'417.61	10'687'800.00	9'698'944.39	9'088'572.72
Sous-total revenus internes	18'998'847.74	11'588'900.00	14'165'652.77	10'663'103.27
TOTAL DES REVENUS	160'005'026.17	150'501'550.00	156'061'429.66	149'599'910.37

Représentation graphique de la répartition et de l'évolution des revenus totaux depuis l'année 2003 :



En 2015, chaque fois que la Ville de Pully a dépensé CHF 100.00, elle a consacré :



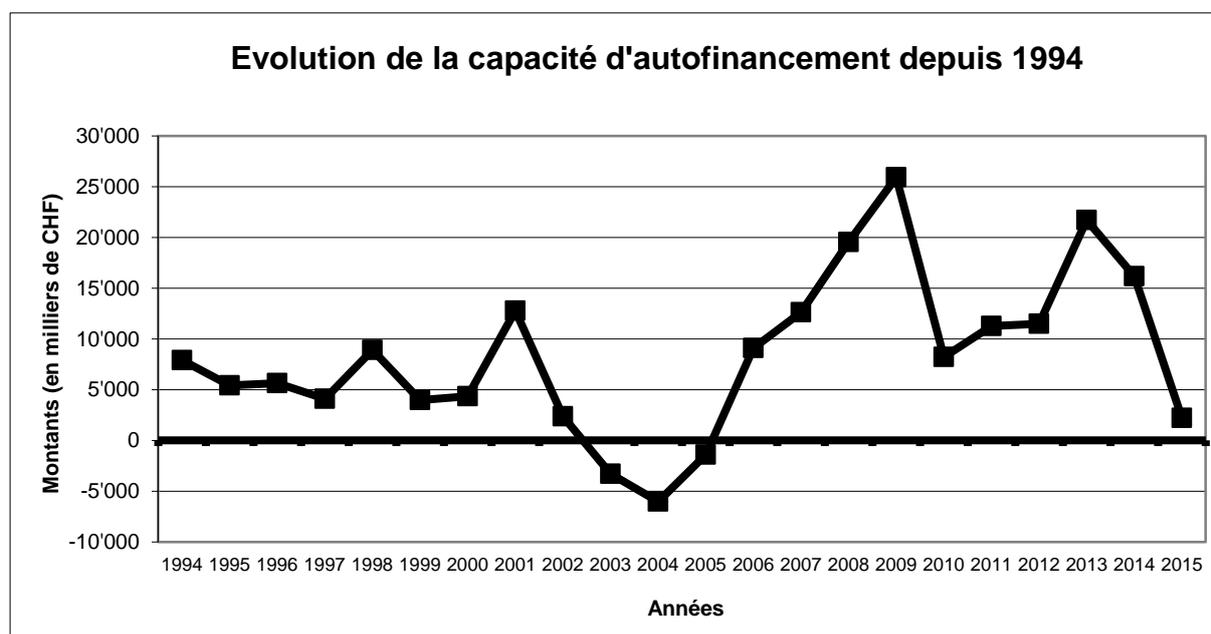
4. Analyse des charges et des revenus - Récapitulation

COMPTES 2015 Charges et revenus par nature	Administration générale	Finances	Domaines et bâtiments	Travaux et urbanisme	Instr. publique et cultes	Police	Sécurité sociale	Services industriels	TOTAL
Montants en milliers de CHF									
Autorités et personnel	9225.9	870.3	3'078.6	8'818.9	3'001.4	519.7	1'719.1	1'278.4	28'512.3
Biens, services, marchandises	3'989.4	692.2	3'177.8	4'976.1	2'845.8	141.0	154.8	6'004.7	21'981.8
Intérêts passifs	0.0	1'335.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1'335.6
Amortissements	369.7	864.5	332.6	1'287.5	999.3	160.7	21.6	177.6	4'213.5
Rembts, participations et subv. coll. publiques	7'448.4	24'055.7	0.0	2'067.5	80.2	8'769.9	38'784.1	14.0	81'219.8
Aides et subventions	534.5	0.0	4.6	0.0	778.5	0.0	4'423.4	0.0	5'741.0
Attrib. fonds et fin. spéciaux	20.0	3'206.0	0.0	1'002.2	0.0	44.8	1'759.8	278.0	6'310.8
Imputations internes	221.5	0.0	0.0	4'772.8	2'002.1	0.0	0.0	3'250.0	10'246.4
Total des charges	21'809.4	31'024.3	6'593.6	22'925.0	9'707.3	9'636.1	46'862.8	11'002.7	159'561.2
Impôts	0.0	94'784.1	0.0	0.0	0.0	0.00	0.0	0.0	94'784.1
Patentes, concessions	0.0	2.7	0.0	0.0	0.0	0.00	0.0	0.0	2.7
Revenus du patrimoine	273.9	1'516.6	3'050.4	935.4	247.9	622.3	0.0	1'301.4	7'947.9
Taxes, émoluments, produits des ventes, rembts de tiers	1'865.9	134.4	588.8	6'646.0	430.3	301.1	1'262.5	8'570.8	19'799.8
Part à des recettes cantonales sans affectation (gains immob.)	0.0	2'272.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	2'272.9
Participations et rembts de collectivités publiques	105.0	14'443.8	0.6	24.7	1'337.6	3.6	0.6	152.9	16'068.8
Autres participations et subventions	0.0	0.0	0.0	129.9	0.0	0.0	0.0	0.0	129.9
Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	252.1	1'613.7	85.3	112.8	68.2	86.2	6'346.1	188.1	8'752.5
Imputations internes	1'048.7	1'061.6	979.1	4'573.3	1'686.5	0.0	107.7	789.5	10'246.4
Total des revenus	3'545.6	115'829.8	4'704.2	12'422.1	3'770.5	1'013.2	7'716.9	11'002.7	160'005.0

5. Autofinancement

LIBELLE	Montants
Total des revenus des comptes 2015	160'005'026.17
Total des charges des comptes 2015	-159'561'164.78
Résultat des comptes 2015	443'861.39
<i>Eléments non monétaires :</i>	
Imputations internes (charges) dans les comptes 2015	10'246'417.61
Imputations internes (revenus) dans les comptes 2015	-10'246'417.61
Amortissements comptables dans les comptes 2015	3'328'903.77
Défalcations d'impôts et de créances débiteurs dans les comptes 2015	884'575.49
Attributions fonds et financements spéciaux dans les comptes 2015	6'310'783.33
Prélèvements fonds et financements spéciaux dans les comptes 2015	-8'752'430.13
Cash-flow/cash-loss (capacité d'autofinancement) des comptes 2015	2'215'693.85
Investissements nets de l'année 2015	-13'705'587.45
Solde après financement des investissements selon les comptes 2015	-11'489'893.60

Graphique montrant l'évolution de la capacité d'autofinancement de la Ville de Pully depuis 1994 jusqu'au 31 décembre 2015 :



Durant les années 2003, 2004 et 2005, notre Commune a généré systématiquement des marges d'autofinancement négatives. Ceci signifie que, durant ces années, la Ville de Pully devait non seulement s'endetter pour financer l'entier des investissements, mais également pour une partie du fonctionnement courant. D'ailleurs, ces années ont été marquées par une forte augmentation du niveau de l'endettement communal.

Tout comme les années 2006 à 2014, l'année 2015 se solde par une marge d'autofinancement positive (16.2%). Celle-ci est toutefois à un niveau nettement moins élevé que les années précédentes.

En effet, avec une valeur se situant aux alentours de CHF 2.2 mios, la marge d'autofinancement 2015 est la plus faible réalisée depuis l'année 2005. D'ailleurs, c'est la première fois depuis 10 ans qu'elle ne couvre pas l'entier des investissements, loin s'en faut. C'est ainsi la somme approximative de CHF 11.5 mios qui a manqué durant l'exercice écoulé, afin de financer les investissements nets communaux. Néanmoins, l'endettement communal n'a pas augmenté durant cette période grâce aux liquidités accumulées lors des exercices précédents.

6. Communication

Un communiqué de presse sera rédigé afin de présenter les comptes 2015. De plus, un article sera inséré dans le journal communal.

Les actions de communication à entreprendre seront définies en collaboration avec le Service de la communication.

7. Programme de législature

La réalisation des objectifs et mesures inclus dans le programme de législature 2011-2016 sont en grande partie dépendante des moyens mis à disposition des services communaux, donc par conséquent, des comptes annuels. De plus, il serait fastidieux et sans utilité évidente de mettre en relation les différents objectifs et mesures avec les dépenses budgétaires.

8. Conclusions

Après les écritures de boucllement, l'exercice 2015 se solde par un excédent de revenus (bénéfice) de CHF 443'861.39.

A l'instar des années précédentes, la Municipalité est en mesure de présenter un boucllement positif des comptes.

Les excellents résultats réalisés les années précédentes ont contribué à réduire régulièrement l'endettement, le ramenant à hauteur de CHF 70 millions au 31 décembre 2014. Les liquidités relativement importantes au début de l'année 2015 nous ont permis de maintenir la dette au même niveau au 31 décembre 2015, ce qui est positif.

Les prochaines années seront toutefois marquées par un programme d'investissements nécessaire au développement de notre ville. La réalisation progressive de ce programme nécessitera des financements externes qui auront une incidence sur le niveau de l'endettement communal.

Il convient toutefois de relever que, sur le plan comptable, une partie de ces investissements pourra être amortie au moyen des réserves constituées ces dernières années. Celles-ci devraient donc permettre de faire face à bon nombre des défis qui attendent notre ville ces prochaines années.

Néanmoins, le résultat légèrement positif réalisé dans le cadre du boucllement des comptes 2015 ne peut masquer quelques sujets de préoccupation pour les années à venir.

En effet, la forte évolution à la hausse de notre participation au financement de la facture sociale a pesé lourdement sur l'année 2015. Sans l'utilisation du fonds d'égalisation des résultats relatif à la péréquation directe horizontale et à la facture sociale, notre Commune aurait très certainement bouclé son exercice comptable avec un déficit se situant aux alentours de CHF 2.6 millions. D'ailleurs, l'évolution du niveau de la marge d'autofinancement témoigne de la situation actuelle.

Par ailleurs, nous constatons une stagnation, voire une diminution de nos recettes fiscales. En effet, si nos recettes pour 2015 sont parfaitement conformes aux prévisions budgétaires, nous constatons une baisse par rapport aux comptes de l'année 2014.

Enfin, comme déjà mentionné, l'entrée en vigueur de la réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) viendra également péjorer le niveau de nos recettes. A l'effet direct de cette réforme viendra s'ajouter, pour Pully, un effet indirect dû à une modification du système de péréquation entre Communes. En effet, le Conseil d'Etat a décidé de répartir une partie de la perte fiscale globale de la RIE III entre les Communes, par le biais de la péréquation. Un projet dans ce sens est en discussion au Grand Conseil et sera vraisemblablement accepté.

Les premières projections de l'introduction progressive de ce nouveau système péréquatif sont extrêmement lourdes pour la Ville de Pully, qui verra ses contributions augmenter fortement ces quatre prochaines années.

Dans ce contexte très incertain, il est de notre devoir de pratiquer une gestion prudente des dépenses communales afin que la Ville de Pully soit placée dans les conditions les plus favorables pour faire face aux nombreux défis de ces prochaines années et mener à bien une série d'investissements nécessaires.

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Pully,

vu le préavis municipal N° 14-2016 du 11 mai 2016,

vu le rapport de la Commission des finances,

décide

- d'approuver les comptes 2015 et de donner décharge aux organes responsables ;
- d'approuver les comptes 2015 de la Commission intercommunale de la STEP de Lausanne (CISTEP).

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 11 mai 2016.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic		Le secrétaire
		
G. Reichen		Ph. Steiner

Annexes : brochures des comptes 2015, comptes 2015 de la CISTEP, attestation des comptes 2015 par la fiduciaire